

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

EXTRAIT DE JAVEL 13/14%

Version 1.0

Date d'impression 16.03.2022

Date de révision 16.03.2022

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : EXTRAIT DE JAVEL 13/14%
Nom de la substance : hypochlorite de sodium, solution
No.-Index : 017-011-00-1
No.-CAS : 7681-52-9
No.-CE : 231-668-3
No. enr. REACH EU : 01-2119488154-34-xxxx

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Usages identifiés : voir le tableau en début d'annexe pour une vision globale des usages identifiés.

Utilisations déconseillées : Ne pas utiliser comme produit biocide.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Brenntag Schweizerhall AG
Elsässerstrasse 231
CH 4002 Basel
Téléphone : +41 (0)58 344 80 00
Téléfax : +41 (0)58 344 82 08
Adresse e-mail : doku@brenntag.ch
Personne responsable/émettrice : Abteilung Produktsicherheit

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : Centre Suisse d'Information Toxicologique
CH-8032 ZÜRICH
Tel.: +41 (0) 44 251 51 51
Numéro de cas d'urgence national: 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008

EXTRAIT DE JAVEL 13/14%**RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008**

Classe de danger	Catégorie de danger	Organes cibles	Mentions de danger
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	Catégorie 1	---	H290
Corrosion cutanée	Catégorie 1B	---	H314
Lésions oculaires graves	Catégorie 1	---	H318
Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique	Catégorie 1	---	H400
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique	Catégorie 2	---	H411

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Effets néfastes les plus importants

- Santé humaine : Se référer à la section 11 pour les informations toxicologiques.
- Dangers physico-chimiques : Se référer à la section 9/10 pour les informations physicochimiques.
- Effets potentiels sur l'environnement : Se référer à la section 12 pour les informations relatives à l'environnement.

2.2. Éléments d'étiquetage**Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008**

Symboles de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H290 H314 H410
 Peut être corrosif pour les métaux.
 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

Prévention : P273 P260 P280
 Éviter le rejet dans l'environnement.
 Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.
 Porter des gants de protection/ des

EXTRAIT DE JAVEL 13/14%

		vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
Intervention	: P301 + P330 + P331	EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
	P303 + P361 + P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/ Se doucher.
	P304 + P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
	P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
	P308 + P310	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
Stockage	: P406	Stocker dans un récipient résistant à la corrosion avec doublure intérieure.

Etiquetage supplémentaire:

EUH031 Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- hypochlorite de sodium, solution

2.3. Autres dangers

Voir section 12.5 pour les résultats de l'évaluation PBT et vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Nature chimique : Solution aqueuse

Composants dangereux	Concentration [%]	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	
		Classe de danger / Catégorie de danger	Mentions de danger
hypochlorite de sodium, solution			

EXTRAIT DE JAVEL 13/14%

No.-Index	: 017-011-00-1	>= 12 - <= 15	Met. Corr.1	H290
No.-CAS	: 7681-52-9		Skin Corr.1B	H314
No.-CE	: 231-668-3		Eye Dam.1	H318
No. enr.	: 01-2119488154-34-xxxx		STOT SE3	H335
REACH EU			Aquatic Acute1	H400
			Aquatic Chronic1	H410

hydroxyde de sodium

No.-Index	: 011-002-00-6	<= 1	Met. Corr.1	H290
No.-CAS	: 1310-73-2		Skin Corr.1A	H314
No.-CE	: 215-185-5		Eye Dam.1	H318
No. enr.	: 01-2119457892-27-xxxx			
REACH EU				

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Conseils généraux : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
- En cas d'inhalation : En cas d'accident par inhalation, transporter la victime hors de la zone contaminée et la garder au repos. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire. Appeler immédiatement un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment à l'eau. Si une irritation apparaît ou si la contamination est étendue et prolongée, consulter un médecin. Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Consulter immédiatement un ophtalmologiste. Si possible, consulter les urgences ophtalmiques.
- En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. En cas d'ingestion, ne pas faire vomir - consulter un médecin. Si une personne vomit et est couchée sur le dos, la tourner sur le côté.
- Protection des secouristes : Les secouristes doivent faire attention à se protéger et à utiliser les vêtements de protection recommandés.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Voir le chapitre 11 pour des informations plus détaillées sur les effets pour la santé et les symptômes.
- Effets : Voir le chapitre 11 pour des informations plus détaillées sur les effets pour la santé et les symptômes.

EXTRAIT DE JAVEL 13/14%**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement : Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche. Le produit lui-même ne brûle pas.

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu.

Produits de combustion dangereux : Chlore, Chlorure d'hydrogène gazeux, Oxydes de chlore

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection adéquat (combinaison complète de protection)

Conseils supplémentaires : Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie. L'échauffement provoque une élévation de la pression avec risque d'éclatement. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle. Porter un équipement de protection respiratoire. Tenir à distance les personnes non protégées. Veiller à une ventilation adéquate. Le produit déversé rend la route glissante Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les vapeurs.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts. Éviter la pénétration dans le sous-sol. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales. En cas d'infiltration dans les sols prévenir les autorités.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

EXTRAIT DE JAVEL 13/14%

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Recueillir à l'aide d'un produit absorbant les liquides (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination. Ne pas fermer hermétiquement le récipient.

Information supplémentaire : Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination".

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la section 1 pour l'information de contact en cas d'urgences.

Voir la section 8 pour l'information sur l'équipement de protection personnelle.

Voir la section 13 pour l'information sur le traitement de déchets.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas fermer hermétiquement le récipient. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Assurer une ventilation adéquate. Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. En cas de formation de vapeurs et d'aérosols, porter un appareil respiratoire avec filtre approprié. Prévoir des douches de sécurité et des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est régulièrement manipulé.

Mesures d'hygiène : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans un endroit avec un sol résistant aux alcalis. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Entreposer dans un récipient pourvu d'un évent.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Ce produit n'est pas inflammable. Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Classe de feu : oxydants forts

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Conserver dans un endroit bien ventilé. Protéger de la lumière. Entreposer dans un endroit frais.

Précautions pour le stockage en commun : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas entreposer avec des acides ou des sels d'ammonium.

EXTRAIT DE JAVEL 13/14%

Classe de stockage (Allemagne) : 8B Matières dangereuses corrosives, non-combustibles

Matériaux d'emballage appropriés : Polyéthylène, Chlorure de polyvinyle

Matériaux d'emballage inappropriés : , Fer, Cuivre, Aluminium, Acier inoxydable

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Usages identifiés : voir le tableau en début d'annexe pour une vision globale des usages identifiés.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle**

Composant:	hypochlorite de sodium, solution	No.-CAS 7681-52-9
------------	----------------------------------	-------------------

Dose dérivée sans effet (DNEL) / Dose dérivée avec effet minimum (DMEL)

DDSE (dose dérivée sans effet)

Travailleurs, Effets systémiques aigus, Aiguë – effets locaux, Inhalation : 3,1 mg/m³

DDSE (dose dérivée sans effet)

Travailleurs, Effets systémiques à long terme, Long terme - effets locaux, Inhalation : 1,55 mg/m³

DDSE (dose dérivée sans effet)

Travailleurs, Long terme - effets locaux, Contact avec la peau : 0,5 %

DDSE (dose dérivée sans effet)

Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Long terme - effets locaux, Inhalation : 1,55 mg/m³

DDSE (dose dérivée sans effet)

Consommateurs, Aiguë – effets locaux, Effets systémiques aigus, Inhalation : 3,1 mg/m³

DDSE (dose dérivée sans effet)

Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Ingestion : 0,26 mg/kg p.c./jour

Concentration prédite sans effet (PNEC)

Eau douce : 0,21 µg/l

EXTRAIT DE JAVEL 13/14%

Eau de mer	:	0,042 µg/l
STP	:	4,69 mg/l
Libérations intermittentes	:	0,26 µg/l
Sol Exposition non présumée.	:	
Sédiment marin Exposition non présumée.	:	
Sédiment d'eau douce Exposition non présumée.	:	
Empoisonnement secondaire	:	11,1 mg/kg aliment

Composant:	hydroxyde de sodium	No.-CAS 1310-73-2
-------------------	----------------------------	--------------------------

Autres valeurs limites d'exposition professionnelle

Suisse SUVA Valeurs limites d'exposition aux postes de travail, Fraction inhalable.
Aucun risque pour l'embryon si les valeurs de AGW et de BGW sont respectées.

Suisse SUVA Valeurs limites d'exposition aux postes de travail, Limite d'exposition pondérée dans le temps (VME):, Fraction inhalable.
2 mg/m³

Suisse SUVA Valeurs limites d'exposition aux postes de travail, Seuil limite d'exposition à court terme (STEL), Fraction inhalable.
2 mg/m³

8.2. Contrôles de l'exposition
Contrôles techniques appropriés

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

Équipement de protection individuelle
Protection respiratoire

Conseils : En cas de formation de vapeurs et d'aérosols, porter un appareil respiratoire avec filtre approprié.
Protection respiratoire conforme à EN 141.
Type de Filtre recommandé:
Filtre combiné:B-P2
Filtre combiné:B-P3
En cas d'exposition intense ou durable utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Protection des mains

EXTRAIT DE JAVEL 13/14%

Conseils : Gants de protection conformes à EN 374.
La matière des gants doit être imperméable et résistante envers le produit / la préparation
Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).
Les gants de protection doivent être remplacés dès l'apparition des premières traces d'usure.

Matériel : Caoutchouc butyle.
Délai de rupture : 8 h
Épaisseur du gant : 0,5 mm

Matériel : Chlorure de polyvinyle
Délai de rupture : 8 h
Épaisseur du gant : 0,5 mm

Matériel : Polyisoprène
Délai de rupture : 8 h
Épaisseur du gant : 0,5 mm

Protection des yeux

Conseils : Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection de la peau et du corps

Conseils : des vêtements de protection résistant aux alcalis

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts.
Éviter la pénétration dans le sous-sol.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
En cas d'infiltration dans les sols prévenir les autorités.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Forme : liquide
Couleur : jaune
vert
Odeur : de
Chlore

EXTRAIT DE JAVEL 13/14%

Seuil olfactif	: Donnée non disponible
pH	: 12 - 13 (100 %) (produit formulé)
Point/intervalle de fusion	: env. -30 - -20 °C solution 13 - 16%
Point/intervalle d'ébullition	: env. 100 °C (1013 hPa) solution 13 - 16%
Point d'éclair	: Non applicable
Taux d'évaporation	: Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable
Limite d'explosivité, supérieure	: Non applicable
Limite d'explosivité, inférieure	: Non applicable
Pression de vapeur	: env. 20 hPa (20 °C) solution 13 - 16%
Densité de vapeur relative	: Donnée non disponible
Densité	: 1,21 - 1,23 g/cm ³ (20 °C)
Hydrosolubilité	: complètement miscible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: log Kow -3,42 (20 °C)
Température d'auto-inflammabilité	: Donnée non disponible
Décomposition thermique	: > 111 °C
Viscosité, dynamique	: 3 - 4 mPa.s (20 °C)
Explosibilité	: Le produit n'est pas explosif
Propriétés comburantes	: Oxydants.

9.2. Autres informations

Corrosion pour les métaux : Corrosif pour les métaux

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Conseils : Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.
Effet corrosif pour les métaux.

10.2. Stabilité chimique

Conseils : Se décompose par chauffage.
Se décompose à l'exposition à la lumière.

EXTRAIT DE JAVEL 13/14%

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Peut dégager du chlore en cas de mélange avec des solutions acides.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur.
Décomposition thermique : > 111 °C

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter : Acides. Composés d'ammonium. Anhydride acétique, Matières organiques, Peroxyde d'hydrogène, Sels en métal. Cuivre, Nickel, Fer

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Chlorure d'hydrogène gazeux, Chlore, Oxydes de chlore

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Données pour le produit

Toxicité aiguë

Oral(e)

Non classé, sur la base des méthodes de calcul du règlement CLP.

Inhalation

Non classé, sur la base des méthodes de calcul du règlement CLP.

Dermale

Non classé, sur la base des méthodes de calcul du règlement CLP.

Irritation

Peau

Résultat : Classifié selon la méthode de calcul du règlement CLP.

Yeux

Résultat : Classifié selon la méthode de calcul du règlement CLP.

Sensibilisation

EXTRAIT DE JAVEL 13/14%

Résultat : Non classé, sur la base des méthodes de calcul du règlement CLP.

Effets CMR**Propriétés CMR**

Cancérogénicité : Non classé, sur la base des méthodes de calcul du règlement CLP.

Mutagénicité : Non classé, sur la base des méthodes de calcul du règlement CLP.

Tératogénicité : Non classé, sur la base des méthodes de calcul du règlement CLP.

Toxicité pour la reproduction : Non classé, sur la base des méthodes de calcul du règlement CLP.

Toxicité pour un organe cible spécifique**Exposition unique**

Remarques : Non classé, sur la base des méthodes de calcul du règlement CLP.

Exposition répétée

Remarques : Non classé, sur la base des méthodes de calcul du règlement CLP.

Autres propriétés toxiques**Toxicité à dose répétée**

Donnée non disponible

Danger par aspiration

Non applicable,

Composant: hypochlorite de sodium, solution

No.-CAS 7681-52-9

Toxicité aiguë**Oral(e)**

DL50 : > 1100 mg/kg (Rat; Substance d'essai: Chlore) (OCDE ligne directrice 401)

Inhalation

CL50 : > 10,5 mg/l (Rat; 1 h; Substance d'essai: Chlore) (OCDE ligne directrice 403)

Dermale

DL50 : > 20000 mg/kg (Lapin; Substance d'essai: Chlore) (OCDE ligne directrice 402)

EXTRAIT DE JAVEL 13/14%**Irritation****Peau**

Résultat : effets corrosifs (homme)

Yeux

Résultat : Provoque de graves lésions des yeux. (Lapin) (OCDE ligne directrice 405)

Sensibilisation

Résultat : non sensibilisant(e) (Test de Buehler; Cochon d'Inde) (OCDE ligne directrice 406)

Effets CMR**Propriétés CMR**

Cancérogénicité : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérigène.
Mutagénicité : Les tests in vitro n'ont pas montré des effets mutagènes
Les tests in vivo n'ont pas montré d'effets mutagènes
Tératogénicité : Les expérimentations animales n'ont pas montré d'effets tératogènes.
Toxicité pour la reproduction : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur la fertilité.

Génotoxicité in vitro

Résultat : négatif (Test de Ames; Salmonella typhimurium) (OCDE ligne directrice 471)
Ambigu (Test d'aberration chromosomique in vitro; Fibroblastes de hamster chinois) (OCDE ligne directrice 473)

Génotoxicité in vivo

Résultat : négatif (Test d'aberration chromosomique in vivo; Souris) (OCDE ligne directrice 474)
négatif (Test d'aberration chromosomique in vivo; Souris) (OCDE ligne directrice 475)
Ambigu (Effets sur la morphologie des spermatozoïdes et la méiotique des micronoyaux; Souris)

Tératogénicité

NOAEL : 5,7 mg/kg
Teratog.

EXTRAIT DE JAVEL 13/14%

(Rat)Substance d'essai
Chlore

Toxicité pour la reproduction

NOAEL : 5 mg/kg
Mère

(Rat)(Oral(e))Effets sur la fertilité
Substance d'essai
Chlore

Toxicité pour un organe cible spécifique**Exposition unique**

Inhalation : Organes cibles: Système respiratoire
Peut irriter les voies respiratoires.
Expérience de l'exposition humaine

Exposition répétée

Remarques : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique
spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Autres propriétés toxiques**Toxicité à dose répétée**

NOAEL : 50 mg/kg

(Rat)(Oral(e); 90 Jrs) (OCDE ligne directrice 408)

Danger par aspiration

Aucune classification comme toxique pour l'exposition par
aspiration,

Information supplémentaire

Autres informations toxicologiques : En cas d'ingestion, brûlures graves de la bouche et de la gorge,
ainsi que danger de perforation de l'oesophage et de l'estomac.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Composant: hypochlorite de sodium, solution No.-CAS 7681-52-9

Toxicité aiguë

EXTRAIT DE JAVEL 13/14%
Poisson

CL50 : 0,06 mg/l (Salmo gairdneri; 96 h)
 NOEC : 0,04 mg/l (Menidia peninsulae (capucette nord-américaine); 96 h)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

CE50 : 0,141 mg/l (Daphnia magna (Grande daphnie); 48 h)

algue

NOEC : 0,0021 mg/l (algue; 7 Jrs) Eau douce

Bactérie

CE50 : > 3 mg/l (boues activées; 3 h)

Toxicité chronique
Poisson

NOEC : 0,04 mg/l (Menidia peninsulae (capucette nord-américaine); 28 jr)

Invertébrés aquatiques

NOEC : 0,007 mg/l (Crassostrea virginica; 15 jr) Eau de mer

Facteur M

Facteurs M (Toxicité : 10
 aquatique aiguë)
 M-Facteur (Aquat. : 1
 Chron. Tox.)

12.2. Persistance et dégradabilité

Composant: hypochlorite de sodium, solution **No.-CAS 7681-52-9**

Persistance et dégradabilité
Persistance

EXTRAIT DE JAVEL 13/14%

Résultat : Le produit peut être dégradé par des procédés abiotiques, par exemple procédés chimiques ou photolytiques.
Désagrégation par hydrolyse.
Demi-vie dans l'eau douce < 1 jour

Biodégradabilité

Résultat : Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Composant: hypochlorite de sodium, solution No.-CAS 7681-52-9

Bioaccumulation

Résultat : log Kow -3,42 (20 °C)
: Ne montre pas de bioaccumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

Composant: hypochlorite de sodium, solution No.-CAS 7681-52-9

Mobilité

Eau : Le produit est mobile dans l'environnement de l'eau.
Sol : Extrêmement mobile dans les sols
Air : non volatile (Constante de Henry)

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**Données pour le produit****Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Résultat : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Composant: hypochlorite de sodium, solution No.-CAS 7681-52-9

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultat : Les critères PBT et vPvB de l'Annexe XIII de la directive REACH ne s'appliquent pas pour les substances inorganiques.

12.6. Autres effets néfastes

EXTRAIT DE JAVEL 13/14%

Composant:	hypochlorite de sodium, solution	No.-CAS 7681-52-9
-------------------	---	--------------------------

Information écologique supplémentaire

Résultat : Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts.
Éviter la pénétration dans le sous-sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

- Produit : L'élimination avec les déchets normaux n'est pas permise. Une élimination comme déchet spécial est nécessaire conformément à la réglementation locale. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Contacter les services d'élimination de déchets.
- Emballages contaminés : Les emballages contaminés, entièrement vidés de leur contenu, peuvent être recyclés après un nettoyage approprié. Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit.
- Numéro européen d'élimination des déchets : Aucun code déchet du catalogue européen des déchets ne peut être attribué à ce produit, car seule l'utilisation qu'en fait l'utilisateur permet cette attribution. Le code déchet est établi en consultation avec la déchetterie.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

1791

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR : HYPOCHLORITE EN SOLUTION
RID : HYPOCHLORITE EN SOLUTION
IMDG : HYPOCHLORITE SOLUTION
(Sodium hypochlorite)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR-Classe : 8
(Étiquettes; Code de classification; Numéro d'identification du danger; Code de restriction en tunnels) 8; C9; 80; (E)

RID-Classe : 8
(Étiquettes; Code de classification; Numéro d'identification du danger) 8; C9; 80

IMDG-Classe : 8
(Étiquettes; No EMS) 8; F-A, S-B

EXTRAIT DE JAVEL 13/14%**14.4. Groupe d'emballage**

ADR : II
RID : II
IMDG : II

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement selon l'ADR : oui
Dangereux pour l'environnement selon RID : oui
Polluant marin selon le code IMDG : oui

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

IMDG : Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Données pour le produit**

EU. REACH, Annexe XVII, Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux. : Point n°: , 3; Listé

Directive EU. 2012/18/EU (SEVESO III) Annexe I : Exigences palier inférieur: 100 tonnes; Partie 1: Catégories de substances dangereuses; E1: Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie aigue 1 ou chronique 1
Exigences du palier supérieur: 200 tonnes; Partie 1: Catégories de substances dangereuses; E1: Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie aigue 1 ou chronique 1

CPID : 504104-16

Seuils quantitatifs OPAM : 2.000 kg (2015 déterminé par RS814.012 Ann. 1 ch. 4)

Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques:
Annexe : Annexe 1.11: Substances liquides dangereuses

EXTRAIT DE JAVEL 13/14%

Composant:	hypochlorite de sodium, solution	No.-CAS 7681-52-9
-------------------	---	--------------------------

UE. Règlement UE n ° : ; La substance / mélange ne relève pas de cette législation.
649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux

EU. REACH, Annexe XVII, Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux. : Point n°: , 3; Listé

Directive EU. 2012/18/EU (SEVESO III) Annexe I : Exigences palier inférieur: 100 tonnes; Partie 1: Catégories de substances dangereuses; E1: Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie aigue 1 ou chronique 1
Exigences du palier supérieur: 200 tonnes; Partie 1: Catégories de substances dangereuses; E1: Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie aigue 1 ou chronique 1

État actuel de notification
hypochlorite de sodium, solution:

Source réglementaire	Notification	Numéro de notification
INSQ	OUI	
ONT INV	OUI	
PHARM (JP)	OUI	
PICCS (PH)	OUI	
TCSI	OUI	
TH INV	OUI	2828.90
TH INV	OUI	55-1-05972
TSCA	OUI	
VN INV L	OUI	

Composant:	hydroxyde de sodium	No.-CAS 1310-73-2
-------------------	----------------------------	--------------------------

État actuel de notification
hydroxyde de sodium:

Source réglementaire	Notification	Numéro de notification
INSQ	OUI	
ONT INV	OUI	
PHARM (JP)	OUI	
PICCS (PH)	OUI	
TCSI	OUI	

EXTRAIT DE JAVEL 13/14%

TH INV	OUI	2815.11
TH INV	OUI	2815.12
TH INV	OUI	55-1-01354
TSCA	OUI	
VN INVL	OUI	

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Donnée non disponible

RUBRIQUE 16: Autres informations**Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.**

H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Abréviations et acronymes

AU AIICL	Australia. Industrial Chemicals Act (AIIC) List
FBC	facteur de bioconcentration
DBO	demande biochimique en oxygène
CAS	Chemical Abstracts Service
CLP	classification, étiquetage et emballage
CMR	cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction
DCO	demande chimique en oxygène
DNEL	dose dérivée sans effet
DSL	Canada. Environmental Protection Act, Domestic Substances List
EINECS	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
ELINCS	liste européenne des substances chimiques notifiées
ENCS (JP)	Japan. Kashin-Hou Law List
SGH	système général harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques
IECSC	China. Inventory of Existing Chemical Substances
INSQ	Mexico. National Inventory of Chemical Substances
ISHL (JP)	Japan. Inventory of Industrial Safety & Health
KECI (KR)	Korea. Existing Chemicals Inventory
CL50	concentration létale médiane

EXTRAIT DE JAVEL 13/14%

LOAEC	concentration minimale avec effet nocif observé
LOAEL	dose minimale avec effet nocif observé
LOEL	dose minimale avec effet observé
NDSL	Canada. Environmental Protection Act. Non-Domestic Substances List
NLP	ne figure plus sur la liste des polymères
NOAEC	concentration sans effet nocif observé
NOAEL	dose sans effet nocif observé
NOEC	concentration sans effet observé
NOEL	dose sans effet observé
NZIOC	New Zealand. Inventory of Chemicals
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
LEP	limite d'exposition professionnelle
ONT INV	Canada. Ontario Inventory List
PBT	persistant, bioaccumulable et toxique
PHARM (JP)	Japan. Pharmacopoeia Listing
PICCS (PH)	Philippines. Inventory of Chemicals and Chemical Substances
PNEC	concentration prédite sans effet
N° REACH Autor.	REACH - Numéro d'autorisation
N° REACH ConsDemAutor.	REACH - Numéro de consultation sur des demandes d'autorisation
STOT	toxicité spécifique pour certains organes cibles
SVHC	substance extrêmement préoccupante
TCSI	Taiwan. Existing Chemicals Inventory
TH INV	Thailand. Existing Chemicals Inventory from FDA
TSCA	US. Toxic Substances Control Act
UVCB	substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques
VN INV L	Vietnam. National Chemical Inventory
vPvB	très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Les principales références bibliographiques et sources de données	:	Des informations de notre (nos) fournisseur(s) et données issues de la base des substances enregistrées de l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) ont été utilisées pour créer la présente fiche de données de sécurité.
Méthodes usitées pour la classification	:	La classification des dangers pour la santé humaine, physique ou chimique et les dangers environnementaux sont dérivés de la combinaison de méthodes de calcul et si possible de données de test.
Informations de formation	:	Les travailleurs doivent être formés régulièrement à la manipulation sûre des produits basé sur les informations fournies dans la Fiche de Données de Sécurité et les conditions locales de la zone de travail. Les réglementations nationales pour la formation des travailleurs à la manipulation

EXTRAIT DE JAVEL 13/14%

de produits dangereux doivent être également respectées.

Autres informations :

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances, à la date indiquée.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences sécurité concernant le produit, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les propriétés de celui-ci.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité concernent le produit spécifiquement désigné, et ne peuvent pas être valides s'agissant du produit associé à un autre produit ou à un procédé, à moins que cela soit spécifié dans le texte du présent document.

|| Indique la section remise à jour.